

(1)

(N° 124.)

## Chambre des Représentants.

---

SÉANCE DU 19 MARS 1891.

---

Crédits supplémentaires et transferts au Budget du Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes pour l'exercice 1890 (1).

---

### RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION (2), PAR M. TACK.

---

MESSIEURS,

La section centrale chargée d'examiner le Budget des Chemins de fer, Postes et Télégraphes, a été constituée par la Chambre en commission spéciale pour examiner le projet de loi allouant des crédits supplémentaires et autorisant certains transferts au Budget de 1890 de ce département.

Ces allocations et transferts avaient été signalés précédemment par M. le Ministre des Chemins de fer, Postes et Télégraphes au moment du dépôt sur le bureau de la Chambre du Budget de 1891.

Les crédits supplémentaires sollicités se chiffrent par fr. 1,834,634 11 c<sup>9</sup>.

Les insuffisances de crédit atteignent la somme de 1,893,800 francs, mais sont couvertes au moyen des transferts à concurrence de 340,000 francs; reste par conséquent à allouer une somme de . . . . fr. 1.547,800 » à laquelle il faut ajouter une demande de crédit destiné à liquider des créances arriérées se rapportant aux exercices 1889 et antérieurs . . . . . 306,834 11

TOTAL des crédits demandés. . . fr. 1,854,634 11

Le projet de loi a été justifié par anticipation dans l'exposé des développements annexés au projet de Budget amendé de l'exercice 1891. Se référant aux motifs invoqués dans ce document, la section centrale est d'avis qu'il y a lieu d'approuver le projet de loi.

*Le Président-Rapporteur,*

P. TACK.

---

(1) Projet de loi, n° 125.

(2) La commission était composée de MM. TACK, président; ANCIEN, COLAERT, ASSFACH-PUISSANT, HELLEPUTTE et VAN NAESEN.